

23 avril 2012

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 décembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 797 000 francs destiné aux études pour la construction d'un restaurant scolaire, de locaux parascolaires, de locaux à destination des habitants et de locaux pour les jardiniers du Service des espaces verts, situés rue Lamartine 16 bis, sur les parcelles N^{os} 2902, 1542, 2901, 3194, 2147, feuille 31 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Rapport de M. Guy Dossan.

La commission des travaux et des constructions, présidée par M. Christian Zaugg, a traité de l'objet cité en titre lors de sa séance du 14 mars 2012. Les notes de séance étaient prises par M. Jorge Gajardo Muñoz que le rapporteur remercie pour l'exactitude de son travail.

Rappel de la proposition

L'accueil parascolaire des enfants de l'école Geisendorf (restaurant et activités surveillées) pose problème depuis plusieurs années, mais toute réalisation était impossible sans un changement de zone du périmètre, changement de zone qui est désormais opéré et qui permet donc l'établissement d'un projet.

L'école Geisendorf est formée de trois bâtiments: Geisendorf Central, Faller et Poterie.

Le bassin de recrutement de cette école ainsi que le périmètre des habitants du quartier fréquentant le parc sont principalement répartis sur les quartiers des Charmilles-Châtelaine et des Délices-Grottes.

Ce périmètre comporte 14 000 habitants et connaît l'une des plus fortes densités de notre ville (30 000 habitants au km², contre 11 914 en ville de Genève à la fin de 2010).

Septante-six nationalités étaient représentées à la rentrée 2010 à l'école de Geisendorf, avec 51 langues parlées.

Restaurant scolaire

Plus de 200 élèves sont actuellement inscrits au restaurant scolaire, mais, les locaux de l'école ne pouvant les accueillir, ils sont répartis entre deux réfectoires.

Les plus jeunes restent dans le bâtiment administratif du Département de l’instruction publique du parc de Geisendorf (120 repas en 2 services), les plus âgés allant au restaurant scolaire du 99, rue de Lyon.

Les locaux actuels ne répondent déjà pas à la demande et ne pourront donc pas non plus faire face à l’augmentation constante des besoins du parascolaire. Toutes les études ont montré que la seule solution possible était la construction d’un nouveau bâtiment.

Le programme du concours comprend un restaurant scolaire de 240 places, qui sera également utilisé pour les goûters du parascolaire, et mis à la disposition des habitants du quartier pour les fêtes d’anniversaire, repas de famille, etc., en dehors des horaires scolaires.

Accueil parascolaire

L’accueil de plus de 100 enfants se fait dans la villa Lamartine, bâtiment vétuste nécessitant des travaux continus d’entretien pour lui donner un minimum de confort. Cette villa est trop exigüe et ne permet pas non plus de répondre à la situation actuelle (30 enfants accueillis dans des salles du bâtiment Poterie), ni à l’augmentation constante des besoins.

Espace pour les habitants du quartier

Le périmètre précité ne dispose d’aucun espace de rencontre. L’existence de plusieurs associations de quartier nécessite la mise à disposition d’un lieu de rencontre pour organiser des activités diverses.

Avec toujours plus de populations en rupture présentes dans le parc Geisendorf, un espace pour l’organisation d’activités favoriserait la réappropriation de l’espace public.

Le nouveau bâtiment pourrait accueillir ces espaces de rencontre, les locaux du parascolaire pouvant être adaptés pour accueillir des espaces polyvalents.

Locaux de répétition de musique

Le périmètre ne comprend pas de maison de quartier et les jeunes doivent fréquenter celles des Asters, des Grottes ou de Saint-Jean, certes aménagées pour leurs activités, mais éloignées de leurs domiciles. Les travailleurs sociaux hors murs constatant une fréquentation plus importante du parc par les jeunes le soir, la création de locaux de répétition de musique permettrait de leur offrir de nouveaux lieux adaptés à leurs besoins.

Le programme du concours prévoit donc trois ou quatre locaux de répétition.

Service des espaces verts

L'équipe de jardiniers qui gère le site et ses abords depuis 1931 occupe une partie de la villa Lamartine. Des locaux mieux adaptés aux nouvelles conditions de travail sont donc aussi nécessaires.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération est estimé à 9,5 millions de francs.

Séance du 14 mars 2011

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. José Borella, adjoint de direction au Service d'architecture, et de M^{me} Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

Le magistrat relève que le résultat des récentes votations affectera l'organisation de l'encadrement scolaire et parascolaire. La Ville se doit donc d'accompagner les efforts du Département de l'instruction publique pour améliorer l'accueil et répondre aux demandes des parents qui souhaitent bénéficier d'espaces de qualité pour leurs enfants.

Il tient, d'autre part, à signaler que son département a atteint un rythme de croisière dans l'organisation de concours d'architecture, puisque trois ou quatre concours de niveau international sont en effet organisés annuellement. Ses services ont acquis une expérience reconnue dans ce domaine et c'est ainsi que la ville de Sarajevo a confié à Genève l'organisation d'un concours pour un grand centre culturel.

M. Borella présente le projet et indique, tout d'abord, que, pour dégager l'espace où devrait prendre place le bâtiment projeté, il a fallu procéder à une modification des limites de zones. Le Conseil municipal, en 2010, et le Grand Conseil, en 2011, ont entériné la mutation de la zone de villas 5 en zone de développement 3 affectée à de l'équipement public.

M^{me} Widmer Bisevac explique que le bâtiment projeté devra répondre à trois demandes: un restaurant scolaire, un espace pour les activités parascolaires et un espace de quartier. Si les effectifs des écoles Geisendorf sont stables à 600 élèves, la demande pour la parascolaire augmente chaque année de 7 à 10%. Les locaux destinés aux activités parascolaires, actuellement réparties entre la villa Lamartine et le corridor de l'école Poterie, sont insuffisants et inadaptés. Les besoins en place de restauration sont actuellement couverts par le bâtiment administratif de Geisendorf (120 places) et le 99 de la rue de Lyon (100 places). Se rendre dans ce

lieu exige que les élèves effectuent un parcours de douze à vingt minutes, ce qui les empêche de profiter pleinement de leur pause.

Le programme architectural comprend donc un restaurant de 240 places, des locaux pour le parascolaire, un espace de quartier, des locaux de répétition de musique et des lieux destinés au Service des espaces verts. Une réflexion sur une polyvalence des usages des locaux est également prise en compte dans le programme du concours.

Le programme se déroule sur une superficie de plancher de 1300 à 1500 m², les locaux pour le parascolaire occupant 240 m², d'autres locaux s'étendant sur 20 à 40 m² et le restaurant devant pouvoir accueillir 240 couverts.

Le concours a été lancé en février, le délai pour la remise des projets est fixé en mai, et le jugement est prévu en juin.

A une question d'une commissaire du Mouvement citoyens genevois qui s'étonne de ne voir que 240 places pour 600 élèves, M^{me} Widmer Bisevac répond qu'il y a deux services et que l'on peut donc servir 480 repas, ce qui est suffisant.

A la question d'un commissaire du Parti démocrate-chrétien sur le maintien ou non de la villa Lamartine, M. Borella répond que cette dernière ne bénéficie d'aucune mesure de protection patrimoniale. Le concours accorde donc aux participants la possibilité de la maintenir ou de la démolir.

A une question d'un commissaire de l'Union démocratique du centre, il est répondu que la mise en service de ces équipements est prévue pour la fin de 2015, voire pour la rentrée de 2015 déjà.

A une question d'un commissaire du Parti libéral-radical, il est répondu que le périmètre du concours comprend également les préaux des bâtiments de l'école Faller et la salle de gymnastique.

A une question d'un commissaire d'Ensemble à gauche, il est répondu qu'une hauteur de rez+2 est admise pour le bâtiment, mais qu'il est probable que l'on s'acheminera plutôt sur un bâtiment de rez+1.

Discussion et vote

La proposition ne suscitant ni remarque ni discussion, la commission passe donc immédiatement au vote.

Arrivée ainsi au terme de ses travaux sur la proposition PR-941, la commission des travaux et des constructions vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'unanimité des 14 membres présents, d'approuver le projet de délibération ci-dessous:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 797 000 francs destiné aux études pour la construction d'un restaurant scolaire, de locaux parascolaires, de locaux à destination des habitants et de locaux pour les jardiniers du Service des espaces verts, situés rue Lamartine 16 bis, sur les parcelles N^{os} 2902, 1542, 2901, 3194, 2147, feuille 31 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 797 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 3 annuités.